



EMISSIONS DE PHENOL PAR LES PANNEAUX DE CONTREPLAQUE

L'étude "RPC Phénol" a permis de vérifier si les panneaux de contreplaqués collés avec des résines phénoplastes sont émetteurs de phénol, composant de base de ce type de résine.

Les tests d'émission ont été réalisés sur trois types de panneaux (contreplaqués en pin maritime avec et sans nœud, contreplaqué en peuplier). La mesure des émissions de phénol a été réalisée après 7 jours de conditionnement de chaque produit en chambre d'essai d'émission selon la norme prEN 16516. Les prélèvements d'air et les analyses ont suivi les principes de la norme prEN 16516.

Les résultats ont montré que les panneaux de contreplaqué collés avec une résine phénoplaste pouvait émettre du phénol après 7 jours de conditionnement du produit en chambre d'essai d'émission selon la norme prEN 16516 mais seulement à l'état de traces (composé détecté mais concentration inférieure à sa limite de quantification analytique, soit $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Ces niveaux sont inférieurs aux valeurs de référence actuellement disponibles en Europe (concentration limite d'intérêt de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ selon le référentiel allemand AgBB).

PHENOL EMISSIONS BY PLYWOOD

The study "RPC Phenol" was carried out to verify that phenol, based component of phenolic resins, is not emitted by plywoods glued with this kind of resin.

Emission tests were carried out on three wood based panels (maritime pine plywood with and without knots, poplar plywood). Phenol emissions were measured after 7 testing days in emission test chamber according to prEN 16516. Air sampling and analysis were carried out according to prEN 16516.

Results showed that phenol is only emitted at trace levels by plywood panels glued with phenolic resin after 7 testing days in emission test chamber according to prEN 16516 (substance detected but concentration inferior to limit of analytical quantification ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$). These levels are lower than reference values now available in Europe (NIK of $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ according to German AgBB scheme).

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UICB, UIPC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.